



Pôle Nantes Centralité

Arrêté n° 2023-93

Arrêté relatif à la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de déclassement d'emprises rue Anatole de Monzie à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L.123-4 du code de l'environnement et la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2023,

Vu le projet de requalification de l'îlot sis rue Anatole de Monzie présenté par la SAMOA, aménageur sur la commune de Nantes,

Considérant que la réalisation de ce programme nécessite le déclassement d'emprises,

Considérant que le programme donnera lieu à un réaménagement des espaces publics,

Considérant la nécessité de conduire une enquête publique préalable au déclassement,

Arrête

Article 1. Monsieur Antoine LATASTE, Chef de conservation des monuments historiques- retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus,

Article 2. Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur,

Article 3. Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Antoine LATASTE.

Fait à Nantes, le **15 MARS 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué


Michel LUCAS

mis en ligne le

16 MARS 2023